

**Procès-verbal de la réunion
de la Commission de promotion (PP)**

Lausanne, les 4 et 5 septembre 2010

Présents :

Frantisek JANDA (CZE), Président de la Commission de Promotion
Velichka Hristeva (BUL), Représentante du Comité exécutif
Kimmo PENTIKÄINEN (FIN), Secrétaire de la Commission de Promotion
Gholamhossein ASGARI (IRI)
Erika AZE (LAT)
Cécile FAYE (SEN)
Victor Sergio GROUPIERRE (ARG)
John MAKELA (CAN)
Nikolay MATEEV (ISL)
Sabirjan Ruziev (UZB)

Marcos Lorenzo, Responsable de presse de la FIE

Absent :

Nahedh AL-MURDHI (KUW)

OUVERTURE DE LA RÉUNION

Le président de la commission M. Janda souhaite la bienvenue à tous les participants, et déclare la réunion ouverte.

I. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la réunion précédente, et évaluation des tâches
2. Discussion relative aux propositions de modification des règlements, que le Comité exécutif de la FIE a envoyées aux diverses commissions pour qu'elles les évaluent.
3. Discussion relative à l'emploi de nouvelles technologies de communication pour la promotion de l'escrime :
 - Formulation d'une position commune de tous les continents pour le développement d'une stratégie commune de promotion de l'escrime;
 - Discussion à propos de la création d'une «télévision sur Internet»;
 - Formulation de la proposition à la FIE
4. Questions diverses

L'ordre du jour a été approuvé à l'unanimité.

**II. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION PRÉCÉDENTE,
ET ÉVALUATION DES TÂCHES**

La Commission a approuvé à l'unanimité le procès-verbal de la réunion précédente.

Évaluation des tâches :

M. Janda informe les membres que le Comité exécutif n'a pas accepté les recommandations que la Commission de Promotion lui avait formulées à sa dernière réunion. La Commission est convaincue que la situation concernant le renforcement de nos idées va s'améliorer, maintenant que le président de la Commission de Promotion est également président de sa Confédération de zone et membre du Comité exécutif de la FIE.

La Commission discute du nouveau concept de magazine d'escrime, et M. Janda déclare que le nouveau magazine d'escrime s'est amélioré grâce aux efforts de M. Lorenzo. La Commission demande que la collectivité de l'escrime soit mieux sensibilisée à la version électronique de ce magazine.

M. Janda précise que le calendrier des compétitions, confirmé lors de l'assemblée générale, comporte des changements importants. Il y a plusieurs problèmes, notamment au niveau du calendrier d'épée féminine qui comporte des compétitions trop rapprochées, sur divers continents, dans une période de quatre semaines.

Mme Aze pense qu'à cause des nombreux déplacements exigés, le calendrier actuel s'avère très onéreux pour les tireurs.

M. Janda ajoute que le problème ne se limite pas au côté financier, mais que les nombreux déplacements rendent la récupération très difficile aux tireurs. De plus, il y a aussi un problème au niveau des organisateurs de grandes compétitions. D'un côté, il en va de notre intérêt que les organisateurs remplissent leur rôle à 100% et qu'il n'y ait aucune annulation de compétition. Mais d'un autre côté, des événements comme les Coupes du monde ou les Grand prix sont d'excellentes occasions de promouvoir l'escrime. Mais étant donné la réduction importante de leur nombre au calendrier, ces occasions ont beaucoup diminué. Il serait utile de préparer une proposition permettant d'avoir une date souple à chaque arme, chaque saison, permettant ainsi d'organiser un tournoi dans divers endroits. Plusieurs fédérations européennes sont prêtes à organiser de bonnes compétitions, mais pas tous les ans. On a donc proposé un modèle de compétitions «itinérantes», à savoir que ces compétitions seraient organisées à la même date, mais dans divers pays. Par exemple, une saison à Sydney et une autre à La Havane.

M. Janda remarque que le nouveau calendrier est établi et fixé pour au moins les deux prochaines années. Nous ne pouvons pas changer le système pendant une saison de qualification. Le calendrier actuel a été une décision difficile à prendre, et il est le résultat d'un compromis entre de nombreux points de vue différents. Mais nous pouvons profiter de cette période pour élaborer de meilleures variantes.

M. Janda souligne que les rapports des observateurs sont essentiels pour évaluer le niveau des compétitions. Si le rapport de l'observateur indique que le niveau de la compétition est bon, même si les tireurs et les entraîneurs ne sont pas d'accord, il sera difficile d'apporter des changements.

III. DISCUSSION RELATIVE AUX PROPOSITIONS DE MODIFICATION DES RÈGLEMENTS, QUE LE COMITÉ EXÉCUTIF DE LA FIE A ENVOYÉES AUX DIVERSES COMMISSIONS POUR QU'ELLES LES ÉVALUENT

III.1 Proposition de la Fédération allemande d'escrime

Supprimer l'obligation d'utiliser le masque à visière transparente, à toutes les armes

Argument :

Le masque susmentionné a été créé dans le but de révéler d'avantage au public les émotions des tireurs.

Après plusieurs discussions et tests, des avis d'experts, des labels, divers essais des fabricants, et plusieurs incidents qui se sont produits au fil des ans, nous nous trouvons dans une situation qui n'est absolument pas satisfaisante.

D'un côté, il est difficile d'évaluer les effets de la visière, qui sont controversés. D'un autre côté, il s'est produit de graves accidents, et il a fallu beaucoup de chance pour qu'il ne se soit pas agi de catastrophes. Malgré toutes les recommandations bien pensantes, toute la bonne volonté et les soins attentifs des tireurs pour la manipulation de leur masque, personne ne peut être absolument certain que les conditions mécaniques et chimiques nécessaires à la sécurité de la visière sont en place. La grande majorité des fabricants partagent d'ailleurs cette opinion, et ils s'inquiètent du fait qu'un accident grave risquerait de détruire partiellement la base de leur commerce.

Nous faisons donc cette proposition en ayant évalué les avantages du système par rapport aux risques fondamentaux qu'il fait courir aux tireurs.

Dans le même contexte, nous proposons de conserver l'objectif de présenter davantage d'émotions au public durant les compétitions. On peut y parvenir en faisant une nouvelle tentative d'adapter l'interprétation de plusieurs articles du règlement qui autorisent les tireurs et les officiels à montrer davantage d'émotions et d'actions spontanées, plutôt que faire preuve du comportement retenu et stérile auquel nous sommes habitués. Les commissions des règlements, d'arbitrage et de la promotion devraient donc formuler des recommandations relatives à certains articles de notre règlement.

Avis du Comité exécutif de la FIE, devant être soumis aux commissions des règlements, SEMI, de Promotion et médicale. Le Comité exécutif pense que le sabre ne doit pas être inclus dans cette proposition, et il souhaite que la Commission SEMI fasse une étude complète à ce sujet, conformément à la proposition allemande.

Avis de la Commission de Promotion : en faveur de la proposition.
(Décision prise à l'unanimité.)

Discussion

M. Janda précise qu'on a eu connaissance d'au moins 4 ou 5 accidents dus au masque à visière transparente. Il y a notamment eu un accident grave au Championnat d'Europe junior. Au fleuret, la visière transparente en plastique d'un tireur letton s'est brisée. Le masque a été inspecté par un laboratoire. Et son rapport était que le plastique n'était pas du Lexan, comme il aurait dû l'être. Étant donné que nous ne pouvons pas garantir la sécurité des tireurs à 100%, nous pouvons pas leur imposer le port obligatoire de ces masques. Deuxièmement, le masque à visière transparente est très impopulaire chez les tireurs. Il faut une visière transparente pour que les caméras puissent capter les expressions des tireurs. C'est une bonne idée, mais nous ne pouvons pas rendre ce masque obligatoire car nous ne pouvons pas garantir la sécurité des tireurs à 100%. Je suis donc d'accord avec la proposition.

M. Makela précise qu'il est également d'accord avec la proposition. Nous avons le soutien de la Commission SEMI qui sont des experts dans ce domaine. Personnellement, je n'aime pas le masque à visière transparente, et les tireurs ne l'aiment pas non plus. Il peut provoquer des accidents, et au sabre aussi. L'armurier ne peut pas tester si le plastique est en bonne condition, ni si le masque a été fabriqué par un fabricant approprié.

M. Mateev remarque donc que tout les membres de la Commission sont d'avis que le masque à visière transparente ne devrait être utilisé ni fleuret, ni à l'épée. Mais au sabre? Devrait-on l'autoriser pendant un an, jusqu'à ce que les fabricants aient l'occasion de le développer davantage?

M. Janda déclare qu'il souhaite qu'on supprime l'obligation de porter ces masques. Mais si les sabreurs veulent les utiliser, ils le peuvent.

III.2. PROPOSITIONS DE LA COMMISSION DES RÈGLEMENTS

4. Lorsque les deux tireurs font preuve de non-combativité manifeste, l'arbitre donnera immédiatement le commandement de «Halte!».

Non-combativité manifeste*

Si deux des critères ci-dessous sont réunis, il y a non combativité :

1. critère de temps : une minute de combat sans touche
2. absence de contact du fer
3. distance excessive (supérieure à la distance d'un marche-fente)

Si un des deux des critères ci-dessous est présent, il y a non combativité :

1. critère de temps : une minute de combat sans touche
2. absence de contact du fer ou distance excessive (supérieure à la distance d'un marche-et-fente) pendant au moins 15 secondes.

5 Epreuve individuelle

a) Si lors des deux premières manches, les deux tireurs font preuve de non-combativité manifeste* au cours d'un match en élimination directe, l'arbitre ~~infligera un avertissement (carton jaune) à chacun des deux tireurs et~~ passera à la manche suivante, sans la minute de repos.

b) ~~Si la faute se répète, l'arbitre infligera à chaque fois une touche de pénalité (carton rouge) à chacun des deux tireurs et passera à la manche suivante, sans la minute de repos.~~

b) e) Lorsque les deux tireurs font preuve de non-combativité manifeste au cours de la **troisième manche** d'un match en élimination directe, ~~l'arbitre procédera d'office à une dernière minute de combat~~. Cette dernière minute, qui sera tirée entièrement, sera décisive et sera précédée d'un tirage au sort pour déterminer le vainqueur en cas d'égalité de score à la fin de la minute.

i) ~~si la faute ne s'est pas produite au cours des manches antérieures, l'arbitre infligera à chacun des deux tireurs un avertissement (carton jaune), et procédera d'office à une dernière minute de combat;~~

ii) ~~si la faute s'est déjà produite au cours des manches antérieures, l'arbitre infligera une touche de pénalité (carton rouge) à chacun des deux tireurs, et procédera d'office à une dernière minute de combat.~~

6 Epreuve par équipes

a) Lorsque les deux équipes font preuve de **non-combativité** manifeste au cours d'une rencontre par équipes, l'arbitre ~~infligera un avertissement (carton jaune) à chacune des deux équipes et~~ passera au relais suivant.

b) ~~Si la faute se répète, l'arbitre infligera à chaque fois une touche de pénalité (carton rouge) à chacune des deux équipes et passera au relais suivant, et ce jusqu'au dernier relais.~~

b) e) Lorsque les deux équipes font preuve de **non-combativité** manifeste lors **du dernier relais**, ~~l'arbitre procédera d'office à la dernière minute de combat~~. Cette dernière minute, qui sera tirée entièrement, sera décisive et sera précédée d'un tirage au sort pour déterminer le vainqueur en cas d'égalité de score à la fin de la minute.

i) ~~si la faute ne s'est pas produite au cours des relais antérieurs, l'arbitre infligera à chacune des deux équipes un avertissement (carton jaune), et procédera d'office à une dernière minute de combat;~~

ii) ~~si la faute s'est déjà produite au cours des relais antérieurs, l'arbitre infligera une touche de pénalité (carton rouge) à chacune des deux équipes, et procédera d'office à la dernière minute de combat.~~

Modifier l'article t.120 en conséquence.

Motif : La Commission pense qu'on devrait revenir à la position adoptée initialement, à savoir que la non-combativité ne devrait pas être pénalisée par des cartons jaunes ou rouges. Si elle se produit, l'arbitre devrait arrêter le combat et passer à la période suivante d'un match en élimination directe, sans la minute de repos, ou au prochain relais dans une rencontre par équipes.

La Commission a également débattu de la définition de la non-combativité. Même si l'est vrai qu'un bon arbitre «sait» quand il y a non-combativité, nous ne sommes pas satisfait du fait que deux des critères sont essentiellement les mêmes (être hors de distance et ne pas avoir de contact de fer), ce qui signifie que l'arbitre peut ignorer le critère de temps (une minute sans touche), et déclarer trop subjectivement qu'il y a non-combativité.

Par conséquent, nous suggérons l'ajout d'un élément de temps au deuxième critère («s'il n'y a aucun contact de fer et (ou) que la distance est excessive pendant 15 secondes»), ce qui éviterait une application trop personnelle de cette règle par l'arbitre.

Avis du Comité exécutif de la FIE : le Comité exécutif est en faveur de la proposition, qui doit être soumise aux commissions des règlements, d'arbitrage et de Promotion.

Avis de la Commission de Promotion: en faveur de la proposition.

La Commission propose d'ajuster le texte comme suit :

«2. absence de contact du fer ou distance excessive (supérieure à la distance d'un marche-et-fente) pendant au moins 15 secondes.»

Cette décision a été prise à l'unanimité.

Discussion

M. Janda pense que les arbitres «sentent» quand les tireurs ne veulent pas tirer.

M. Mateev précise qu'il est également d'accord avec la proposition. À Leipzig, beaucoup trop de matches ne présentaient aucune action pendant trop longtemps.

M. Makela propose de remanier le libellé de la proposition pour avoir une absence de contact du fer ou une distance excessive (supérieure à la distance d'un marche-et-fente) pendant au moins 15 secondes. Il pense que l'obligation d'avoir un contact de fer et (ou) une distance correcte indiquera aux tireurs qu'il faut qu'il y aie de l'action. Les membres adoptent la proposition à l'unanimité.

IV. DISCUSSION RELATIVE À L'EMPLOI DE NOUVELLES TECHNOLOGIES DE COMMUNICATION POUR LA PROMOTION DE L'ESCRIME

Formulation de la proposition à la FIE

La Commission soutient l'initiative de la CEE d'aller de l'avant dans le projet de création d'une télévision Internet.

Les membres adoptent la proposition à l'unanimité.

Discussion

M. Janda informe les membres que, pendant le Championnat d'Europe de Leipzig, la CEE a lancé un projet pilote de télédiffusion vidéo (vidéodiffusion) en direct de la compétition par l'entremise de l'Internet. 40 pays d'Europe et 416 tireurs ont participé à ce Championnat. 112 journalistes venant de tous les pays d'Europe y étaient accrédités. De plus, le Championnat était télédifusé en direct en Russie, en France, en Suisse, en Italie et également en Allemagne. Le taux d'écoute de la chaîne *ZDF Sport Channel* était de 10,2% (supérieur si on tient compte du fait que le Tour de France et le British Open de golf se déroulaient en même temps). Cette vidéodiffusion a eu un énorme succès. En effet, plus de 18 millions de personnes ont accédé aux sites Web. En comparaison avec la télédiffusion traditionnelle, la vidéodiffusion sur Internet n'est pas dépendante de l'endroit où on se trouve. La vidéodiffusion en direct de la compétition comportait un commentaire de l'ex-championne olympique Claudia Bokel. Manifestement, il s'agit d'un média fantastique pour promouvoir notre sport.

Le continent européen organise la majorité des compétitions de la FIE. Pour ces compétitions, nous pouvons en général utiliser le signal des caméras vidéos déjà utilisées pour la vidéo arbitrage. Nous avons déjà des enregistrements de tous les matches d'élimination directe à partie du tableau de 32. Nous pouvons publier ces vidéos sans commentaires, et constituer des archives vidéos des compétitions. Pour les organisateurs des Grands Prix, ce type de vidéodiffusion ne fait pas augmenter leurs dépenses. Les seules coûts sont ceux du traitement du signal et de la transmission. Techniquelement, il est possible de vidéodiffuser en direct toutes les compétitions de la FIE organisées sur le continent européen.

L'Europe développe cette nouvelle activité et elle a besoin du soutien des autres continents. Le site Web de la CEE est un excellent moyen d'accéder aux vidéos d'escrime sur Internet. Il est également important de savoir que chaque fin de semaine, il y a plus de 200 compétitions d'escrime de tous les niveaux qui sont organisées dans le continent européen, allant des plus petites compétitions aux compétitions du Grand Prix. Il est important pour l'escrime que nous mettions l'accent sur ce point. Les vendeurs de publicités devraient être au courant de ce fait.

Mme Faye confirme qu'elle est d'accord avec l'idée d'une télévision sur Internet. Pendant les

Jeux olympiques, nous avons eu la merveilleuse occasion de pouvoir regarder les compétitions d'escrime en direct. Mais malgré tout, si on pense à la situation de l'Afrique, il faut sensibiliser davantage ce continent à l'escrime, et y organiser davantage de compétitions. Il faut que la FIE soutienne cette initiative. Nous ne sommes pas contre la vidéodiffusion en direct sur Internet, mais ce n'est pas une priorité essentielle pour le continent africain. Le développement de base de l'escrime demeure le problème numéro un dans le continent africain.

M. Makela ajoute que les gens sont à la recherche de ce genre d'occasions. Les vendeurs de publicité cherchent des médias sur Internet.

M. Mateev propose que la vidéodiffusion des tournois d'escrime sur Internet soit un de nos objectifs à l'avenir.

M. Pentikäinen appuie la proposition de M. Mateev et la rephrased comme suit : «la Commission de Promotion propose que le domaine stratégique principal de promotion de la saison 2010-2011 soit la vidéodiffusion sur Internet des compétitions d'escrime».

M. Makela déclare que nous disposons d'un produit de toute première qualité que nous pouvons vendre. Il n'y a aucune raison pour laquelle nous ne pourrions pas faire davantage la promotion de l'escrime. La vidéodiffusion en direct est le meilleur média que nous pouvons utiliser sur Internet.

M. Pentikäinen demande que nous obtenions une estimation plus détaillée de la valeur des revenus provenant de la vente de publicités sur Internet.

M. Lorenzo remarque que pour le moment, Tissot est notre seul commanditaire. Cette entreprise nous verse 400.000 CHF par an, selon une entente fixe. Cependant, nous sommes en retard sur de nombreux plans par rapport à beaucoup d'autres sports.

M. Pentikäinen formule la proposition suivante : la Commission est d'avis que, comme sport, l'escrime présente de nombreuses occasions, mais que nous n'attirons pas suffisamment l'attention des médias, ce qui peut s'avérer dangereux pour l'avenir de notre sport.

M. Janda confirme que nous devons apporter des changements à notre stratégie de promotion de l'escrime.

PAUSE

M. Janda demande aux membres de la Commission s'ils sont en faveur de l'idée d'une télévision par l'entremise d'Internet. Il pense que c'est absolument nécessaire pour notre sport. Les commandites et la publicité devraient affluer pour l'escrime. La jeune génération utilise Internet comme moyen de communication. Donc cette idée est importante pour tous les continents.

Mme Faye convient que c'est important, mais elle ajoute qu'il y d'autres sujets plus importants à développer que la promotion dans les médias. Néanmoins, il est important de disposer de la télévision sur Internet, mais ce n'est pas la priorité pour le continent africain.

M. Makela formule la proposition suivante : la Commission soutient la création de la télédiffusion sur Internet des compétitions d'escrime, parce que cela améliorera notre profil sur Internet et exposera notre sport à un auditoire mondial. De plus, cela fera augmenter nos possibilités de promotion et de marketing, et cela nous donnera un outil permettant de trouver des commandites et des revenus. Nous pourrons alors utiliser ces revenus pour promouvoir plus avant l'escrime sur le plan mondial.

M. Janda demande aux membres de la Commission s'ils sont prêts à soutenir l'initiative de la

CEE de vidéodiffuser les compétitions de la FIE organisées en Europe. Pour mettre en oeuvre ce plan, la CEE aura beaucoup du soutien financier de la FIE. Nous allons créer une base de données de tous les matches et vidéos des épreuves de Coupes du monde.

M. Pentikäinen présente une estimation des revenus possibles découlant de publicités en ligne, basée sur les statistiques relatives aux compétitions du Championnat d'Europe. Il faut toutefois préciser que ces chiffres représentent le total de tous les accès aux quatre portails qui ont télédiffusé ces compétitions :

Prix moyen d'un «clic» sur la bannière	0,15 Euro
Championnat d'Europe	18 000 000 «clics» sur une des pages
Estimation	0,1 visiteurs cliqueront sur une bannière
Revenus	270 000 Euros
Coût des ventes	-30 %
Profit	189 000 Euros

M. Janda formule la proposition suivante : la Commission soutient l'initiative de la CEE d'aller de l'avant dans le projet de télédiffusion sur Internet. Les membres adoptent la proposition à l'unanimité.

M. Makela propose que la Commission tienne ses réunions à l'occasion de compétitions importantes, ce qui serait bénéfique pour ses objectifs. Cela procurerait aussi aux membres l'occasion de vérifier le niveau de promotion mis en oeuvre à cette compétition.

M. Asgari précise que la FIE disposera sans aucun doute d'excellentes occasions de trouver des commanditaires, et qu'on doit déployer davantage d'efforts dans ce sens.

V. QUESTIONS DIVERSES

La Commission prie le Comité exécutif de lui fournir des explications par écrit lorsqu'il rejette une de ses propositions.

La Commission demande au bureau de la FIE de s'assurer que les membres de la Commission aient accès aux rapports des observateurs de la FIE. Avant chaque réunion de la Commission, le bureau de la FIE devrait préparer des informations statistiques issues de ces rapports, afin que la Commission puisse suivre le développement des activités de promotion.

Les membres adoptent ces propositions à l'unanimité.